

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1038

1^{er} juin 2007

SOMMAIRE

AGN S.A.	49824	Ghana S.A.	49815
Armacom S.A.	49781	GIP Invest S.A.	49820
Armacom S.A.	49781	Glen Invest S.A.	49784
Balalaika Holding S.A.	49782	Heerema Group Services S.A.	49812
Banque de Luxembourg	49779	Helene Holding S.A.	49782
Baou S.A.	49790	Loretto Consulting	49818
BCCM S.à r.l.	49784	LWM	49823
Black Steel Organization S.A.	49780	Maison d'Anjean S.à r.l.	49802
Boronat S.A.	49816	Maplux Ré	49781
Brasserie A Capital S.à r.l.	49781	Medlux S.A.	49813
Calidris S.à r.l.	49792	Mersin S.A.	49817
Charterhouse Nova I	49804	Monblan Holding S.A.	49778
Coldmatic Group Europe S.à r.l.	49817	Multiadvisers Fund Management Company	49791
Como S.A.	49778	Newton Gestion Luxembourg S.A.	49786
Darcom	49824	Nikky Investments S.A.	49780
Denmarc S.à r.l.	49785	Olajterv International S.A.	49820
Denmarc S.à r.l.	49785	Omnia Capital S.A.	49819
Diamond Europe S.A.	49804	Pasea S.A.	49822
DZ BANK International S.A.	49778	Plastiform Holding S.A.	49817
East Capital (Lux)	49791	Pneuct S.A.	49818
EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.A.	49823	Polish Beta Group S.à r.l.	49819
Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l.	49785	Repromed S.A.	49821
Epoca S.A.	49819	Roy Holding S.A.	49782
Ersel Gestion Internationale S.A.	49804	Sarana Holding S.A.	49814
Ersel Internationale S.A.	49790	Scienceinvest Holding S.A.	49778
Eurafrica S.A.	49780	Seadragon S.A.	49822
European Logistics	49813	Sofra S.A.	49791
Exelfin S.A.	49815	STRATdeCOM S.à r.l.	49812
Ferroviaire Développement S.A.	49786	Taxis Nunes & Fils S.à r.l.	49785
Fidacta Holding Luxembourg S.A.	49813	Tridven S.A.	49816
Finter Fund Management Company S.A.	49796	Universal Display S.A.	49812
Firex Holdings S.A.	49818	Vanellus S.à r.l.	49797
Gax Technologies S.A.	49811	V.V.F Luxembourg SA	49784
		V.V.F Luxembourg SA	49784

DZ BANK International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 15.579.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen/Luxembourg, le 21 mars 2007.

K.-P. Bräuer / E. Spürk.

Référence de publication: 2007048411/1460/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05759. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Monblan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 79.678.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007048412/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00340. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Como S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 38.370.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007048413/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00926. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Scienceinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 59.637.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007048414/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00342. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Banque de Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.310.

Société Anonyme constituée le 4 avril 1953 suivant publication au Mémorial n° 39 du 7 mai 1953, par transformation de la BANQUE MATHIEU FRERES, Société en nom collectif, constituée le 31 mars 1937.

Statuts modifiés et coordonnés suivant publications au Mémorial n° 75 du 5 avril 1974, 162 du 6 août 1976, 197 du 21 septembre 1976, transformée en BANQUE DE LUXEMBOURG, suivant publication au Mémorial n° 143 du 27 juin 1977.

Statuts modifiés et coordonnés suivant publications au Mémorial n° 21 du 30 janvier 1979, 38 du 25 février 1980, 56 du 18 mars 1980, 68 du 4 avril 1981, 287 du 29 décembre 1981, 52 du 16 mars 1982, 95 du 7 avril 1983, 110 du 25 avril 1984, 117 du 25 avril 1985, 201 du 17 juillet 1987, 160 du 11 juin 1988, 352 du 27 septembre 1990, 303 du 25 juin 1993, 142 du 14 avril 1994, 502 du 16 septembre 1997 et 471 du 21 juin 1999.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 8 décembre 2006

Le mandat du Réviseur d'Entreprises a été renouvelé pour une nouvelle période d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

MM. Robert Reckinger, Président

(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)

Michel Lucas, Vice-Président

(résidant professionnellement à F-75009 Paris, 6, avenue de Provence)

Philippe Vidal, Vice-Président

(résidant professionnellement à F-67958 Strasbourg Cedex 9, 31, rue Jean Wenger-Valentin)

Pierre Ahlborn, Administrateur Délégué

(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)

Nicolas Buck, Administrateur

(résidant professionnellement à L-3372 Leudelage, 18-20 Z.I. am Bann)

Jacques Delvaux, Administrateur

(résidant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 2, rue de la Chapelle)

Jean Hoss, Administrateur

(résidant professionnellement à L-2014 Luxembourg, B.P. 425, 2, place Winston Churchill)

Pierre Jachez, Administrateur

(résidant professionnellement à F-67002 Strasbourg, 31, rue Jean Wenger-Valentin)

Georges M. Lentz Jr.

(résidant professionnellement à L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.-F. Kennedy)

Pit Reckinger, Administrateur

(résidant professionnellement à L-2014 Luxembourg, B.P. 425, 2, place Winston Churchill)

Henri Thyès, Administrateur

(résidant à L-2360 Luxembourg, 15, rue des Poiriers)

Jean Weber, Président Honoraire

(résidant à F-67000 Strasbourg, 1, rue du Dôme)

Dr. Ekkehard Storck, Vice-Président Honoraire

(résidant à D-83684 Tegernsee, 4, Luxburgweg)

Pierre Birckel, Administrateur Honoraire

(résidant à L-2326 Luxembourg, 8, rue Nicolas Petit)

Camille Diederich, Administrateur Honoraire

(résidant à L-8118 Bridel, 34, rue des Bouleaux)

Paul Leesch, Administrateur Honoraire

(résidant à L-8059, 1, Niederterhaff)

Dr. Jost Prüm, Administrateur Honoraire

(résidant à D-66123 Saarbrücken, 33, Habichtsweg)

Marc Weinand, Administrateur Honoraire

(résidant à L-7480 Tuntange, 1, rue des Champs)

Marc Ketter, Secrétaire du Conseil d'Administration
(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)

Réviseur d'entreprises:

DELOITTE S.A. (ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 506, rue de Neudorf)
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007048416/7/66.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00801. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Eurafrica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8292 Meispelt, 19, rue Kosselt.

R.C.S. Luxembourg B 48.456.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007048417/756/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00343. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Black Steel Organization S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.097.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLACK STEEL ORGANIZATION S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007048418/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01410. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Nikky Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.539.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NIKKY INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007048419/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01412. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Armacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 103.983.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007048424/1040/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01547. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Armacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 103.983.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007048425/1040/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01543. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Maplux Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 29.814.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007048427/682/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01723. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Brasserie A Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 50, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 58.203.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2007.

GILBERT BERNABEI & FILS

Signature

Référence de publication: 2007048441/1135/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06533. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Balalaika Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 14.673.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société BALALAIKA HOLDING SA qui s'est tenue en date du 2 janvier 2007 que:

Le mandat de ACCOUNTANTS & FINANCIAL ADVISORS LTD en tant que Commissaire aux Comptes de la société notée sous rubrique a été révoqué avec effet immédiat.

La société anonyme UNITED CAPITAL CONTROLLERS établi et ayant son siège au 11, boulevard Royal; L-2324 Luxembourg a été nommé en tant que nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007048433/803/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00937. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Roy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 88.999.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société ROY HOLDING SA. qui s'est tenue en date du 29 mars 2007 que:

1) le conseil accepte la démission de Monsieur Richard Wright comme administrateur de la société avec effet au 29 mars 2007.

2) Monsieur Anton Baturin avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé comme administrateur de la société avec effet au 29 mars 2007, suivant Article 51 de la loi sur les sociétés commerciales de 1915.

Monsieur Anton Baturin terminera le mandat de Monsieur Richard Wright jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007048437/803/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00961. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Helene Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 51.984.

L'an deux mille sept, le douze mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HELENE HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg en date du 8 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 540 du 23 octobre 1995, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire sous seing privé conformément à la loi du 10 décembre 1998 en date du 5 septembre 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1277 du 3 septembre 2002. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.984.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine Ortwerth, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre de liquidateurs à un (1).

Elle appelle à ces fonctions, Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, né à Luxembourg le 2 décembre 1946, demeurant à L-2531 Luxembourg, 36, rue Frantz Seimetz.

Pouvoirs du liquidateur

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous ses responsabilités, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présente assemblée est close.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Ortwerth, N. Hénoumont, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 15 mars 2007. REM/2007/533. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 mars 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007048574/5770/67.

(070047170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

BCCM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3317 Bergem, 7, rue Brementrausch.
R.C.S. Luxembourg B 67.632.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2007.

GILBERT BERNABEI & FILS

Signature

Référence de publication: 2007048444/1135/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06535. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

V.V.F Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8833 Wolwelage, 57, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 91.509.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2007.

GILBERT BERNABEI & FILS

Signature

Référence de publication: 2007048446/1135/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06529. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

V.V.F Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8833 Wolwelage, 57, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 91.509.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2007.

GILBERT BERNABEI & FILS

Signature

Référence de publication: 2007048448/1135/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06526. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Glen Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 50.658.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., domiciliataire de sociétés, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a dénoncé le siège social de la société avec effet au 26 mars 2007.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007048647/655/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00241. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Denmarc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 55.658.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2007.

GILBERT BERNABEI & FILS

Signature

Référence de publication: 2007048450/1135/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06524. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Denmarc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 55.658.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2007.

GILBERT BERNABEI & FILS

Signature

Référence de publication: 2007048451/1135/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06534. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Taxis Nunes & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 62, rue Pierre Krier.
R.C.S. Luxembourg B 70.616.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 avril 2007.

GILBERT BERNABEI & FILS

Signature

Référence de publication: 2007048452/1135/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06522. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 116.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007048658/220/12.

(070046862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Newton Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 31.993.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2007

En date du 27 mars 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Hani Gresh, UFF INTERNATIONAL S.A. et UNION FINANCIERE DE FRANCE en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2008.

- de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2008.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007048508/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07375. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Ferroviaire Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle/Rolach Sandweiler.

R.C.S. Luxembourg B 125.710.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six mars

Par-devant Maître Gerard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Fabien Fornoni, demeurant à 1, rue des Mirabelliers, F-54360 Romain (France)
2. Monsieur Jean-Paul Courraud, demeurant à 11, avenue Albert Camus F-77400 Lagny sur Marne (France),
3. Monsieur Jean Damien Vicq, demeurant 18, place de la Carrière, F-54000 Nancy (France),
4. La société de droit panaméen TWIN PROJECT INC., dont le siège social est établi à 2nd Floor, East 54th Street, Panama (Republic of Panama),
5. La société de droit panaméen MARIBEL ENTERPRISES S.A., dont le siège est établi à 2nd Floor, East 54th Street, Panama (Republic of Panama),

les cinq ici représentés par M. Patrice Declerieux, Expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de cinq procurations sous seing privé données le 23 mars 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de FERROVIAIRE DEVELOPPEMENT S.A.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi Sandweiler. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Sandweiler par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions.

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- Euros) divisé en cent (100) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de trois cent soixante-quinze euros (EUR 375,-).

5.2. Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation de capital. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - général.

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 8. Conseil d'administration.

8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à n'importe quel moment sur décision adoptée par les actionnaires.

8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration.

9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature unique de l'administrateur délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 15. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 5 du mois de juin à 14 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société pour s'achever au 31 décembre 2007.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en l'an 2008.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital social en EUR	%
TWIN PROJECT INC.	55	20.625,-	55
MARIBEL ENTERPRISES S.A.	30	11.250,-	30
Monsieur Fabien Fornoni, préqualifié	5	1.875,-	5
Monsieur Jean-Paul Courraud, préqualifié	5	1.875,-	5
Monsieur Jean Damien Vicq, préqualifié	5	1.875,-	5
Total	100	37.500,-	100%

Les actions ont été libérées en totalité par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a. Monsieur Fabien Fornoni, né à Essey-Les-Nancy (France) le 11 février 1976, demeurant à 1, rue des Mirabelliers, F-54360 Romain (France), entrepreneur.

b. Monsieur Jean-Paul Courraud, né à Epinal (France) le 25 octobre 1967, demeurant à 11, avenue Albert Camus, F-77400 Lagny sur Marne (France), entrepreneur.

c. Monsieur Jean Damien Vicq, né à Angoulême (France) le 13 juin 1966 demeurant à 18, place de la Carrière, F-54000 Nancy (France), avocat.

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: FIDUS GESTION SA, ayant son siège social à boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 4a, R.C.S Luxembourg B 55.098. Le mandat de commissaire aux comptes viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

4. Le siège social de la société est fixé à Zone Industrielle/Rolach Sandweiler, L-5280 Sandweiler.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Declerieux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, Relation: LAC/2007/3327. — Reçu 375 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007048506/220/220.

(070046789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Ersel Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.074.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2007

En date du 26 mars 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société a décidé:

- de reconduire le mandat de Monsieur Alberto Pettiti, Monsieur Umberto Giraudo, Monsieur Olivier Storme, Monsieur Henri Ninove et Madame Francesca De Bartolomeo en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007048509/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07370. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Baou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 39.895.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2007

Le siège social est transféré au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour la société BAOU S.A.

Signature

Référence de publication: 2007048645/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

East Capital (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.268.

—
Extrait des décisions prises par voie de Résolution Circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 28 février 2007, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 27 février 2007 de Monsieur Albin Rosengren, en qualité d'Administrateur.
- de coopter Madame Mia Jurke, EAST CAPITAL ASSET MANAGEMENT AB, Norra Kungstornet, Kungsgatan 30, 111-93 Stockholm, Sweden, en qualité d'Administrateur avec effet au 27 février 2007, en remplacement de Monsieur Albin Rosengren, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007048510/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05186. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Multiadvisers Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 35.719.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2007

En date du 16 mars 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de M. Jean Pastre avec effet au 21 septembre 2006.
- de renouveler les mandats de M. Patrick Odier, M. Yvar Mentha, M. Peter E.F. Newbald, M. Jean-Claude Ramel, M. Jacques Elvinger et M. Patrick Zurstrassen en qualité d'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007048513/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07359. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Sofra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 47.305.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 26 février 2007

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les Administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de Monsieur Jean-Philippe Brochet, domicilié au 25, rue Andrée Tamisé, F-33200 Bordeaux, au titre d'Administrateur provisoire en remplacement de Monsieur François Brochet.

Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale aux fins d'élection définitive.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007048605/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00927. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Calidris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.711.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the third of April.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert., registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

hereby represented by two of its directors, namely:

- Mr. Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Mr. Patrice Yande, head of accounting, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CALIDRIS S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into one hundred twenty-five (125) share quotas of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by the public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2007.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

- 1) Are appointed as managers of the company for an unlimited period:
 - a) Mr. Patrick Bos, director, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - b) Mr. Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - c) Mr. Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - d) Mr. Patrice Yande, head of accounting, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- 2) The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.
- 3) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois avril.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination CALIDRIS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent,

augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Patrick Bos, directeur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- b) Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- c) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- d) Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2) La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Lambert, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 3 avril 2007, Relation: ECH/2007/315. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 avril 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007048511/201/254.

(070046790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Finter Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.352.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

Pour FINTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.
UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
A. Trappendreher / I. Asseray
Associate Director / Director

Référence de publication: 2007049100/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01620. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Vanellus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.712.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the third of April.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

hereby represented by two of its directors, namely:

- Mr. Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Mr. Patrice Yande, head of accounting, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name VANELLUS S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into one hundred twenty-five (125) share quotas of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by the public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133.

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2007.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

- 1) Are appointed as managers of the company for an unlimited period:
 - a) Mr. Patrick Bos, director, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - b) Mr. Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - c) Mr. Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - d) Mr. Patrice Yande, head of accounting, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- 2) The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.
- 3) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois avril.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination VANELLUS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

1- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Patrick Bos, directeur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- b) Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- c) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- d) Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Lambert, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 3 avril 2007, Relation: ECH/2007/314. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 5 avril 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007048512/201/254.

(070046793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Maison d'Anjean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6833 Biwer, 80, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 125.714.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Madame Marie-Anne Lux, épouse Birkel, commerçante, demeurant à L-6850 Manternach, 10, rue St. Désert.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce d'articles d'art de la table, d'articles de décoration, de linge de maison et de rideaux.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de MAISON D'ANJEAN S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Biwer.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par Madame Marie-Anne Lux, épouse Birkel, commerçante, demeurant à L-6850 Manternach, 10, rue St. Désert.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Marie-Anne Lux, épouse Birkel, commerçante, demeurant à L-6850 Manternach, 10, rue St. Désert.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-6833 Biver, 80, Hauptstrooss.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-A. Lux, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 30 mars 2007, Relation: ECH/2007/278. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 avril 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007048516/201/105.

(070046796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Diamond Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 51.021.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 2007

L'Assemblée Générale accepte et approuve la démission de Monsieur Patrice Yande, administrateur, demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, à compter de ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement de l'administrateur sortant:

Mme Claudine Boulain, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007048529/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Ersel Gestion Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 30.350.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2007

En date du 26 mars 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société a décidé:

- de reconduire le mandat de Monsieur Alberto Pettiti, Monsieur Umberto Giraud, Monsieur Andrea Nasce, Monsieur Antoine Gilson De Rouvieux et Madame Francesca De Bartolomeo en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007048515/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07373. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Charterhouse Nova I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 123.930.

In the year two thousand and seven on the fifth day of March.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House, under registration number 2290328,

(the «Sole Shareholder»),

duly represented by Véronique Marty, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on 5 March 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of CHARTERHOUSE NOVA I, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 123930 and incor-

porated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, on 28 décembre 2006, pending to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company in order to transform it from a société anonyme into a société à responsabilité limitée and to fully restate the articles of incorporation in order to adapt them to the new legal form of the Company.

The Sole Shareholder hereby gives power to Mr. Marc Elvinger, maître en droit, or to Mrs. Véronique Marty, maître en droit, both residing in Luxembourg, each acting individually, to duly amend the register of registered shares of the Company in order to reflect the transformation from a société anonyme into a société à responsabilité limitée.

Second resolution

The Company having faced various expenses since its incorporation with a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00), its fair market value may as of now be estimated at nineteen thousand seven hundred fifteen euro and twenty-five cent (EUR 19,715.25), as it is reflected in the attached balance sheet. The Sole Shareholder thus resolves to decrease the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00) down to nineteen thousand euro (EUR 19,000.00) represented by fifteen thousand two hundred (15,200) shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, and decides to allocate the remaining seven hundred fifteen euro and twenty-five cent (EUR 715.25) to the share premium account.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the nominal value of the Company's shares from its current amount of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) to one euro (EUR 1.00). Accordingly, the share capital of nineteen thousand euro (EUR 19,000.00) shall be represented by nineteen thousand (19,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

All of the shares shall continue to be held by the Sole Shareholder.

Fourth resolution

Further to the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, without modifying the corporate purpose. The new articles of association read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of CHARTERHOUSE NOVA I.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at nineteen thousand euro (EUR 19,000.00) represented by nineteen thousand (19,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers composed of at least one (1) A Manager, one (1) B Manager and one (1) C Manager.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of at least one A Manager, one B Manager and one C manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or the articles of incorporation of the Company.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23 . All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Fifth resolution

The Sole Shareholder confirms the mandates of the previous members of the board of directors as members of the board of managers of the Company, société à responsabilité limitée.

The managers of the Company with an office term of an unlimited period of time are:

A Manager:

CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, registered with the Companies' house, under registration number 02260243;

B Manager:

Mr. Marc Elvinger, maître en droit, born in Luxembourg on 10 January 1975, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

C Manager:

Mr. Christophe El Gammal, economist, born in Uccle on 9 August 1967 with private address at 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-Sur Alzette.

Sixth resolution

Due to the change of the legal form of the Company, the Sole Shareholder further decides to revoke VO CONSULTING LUX SA, with registered office at 8, rue Haute, L-4963 Clémency as statutory auditor of the Company.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg to 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Transitory provisions

For the avoidance of doubt, the Company's first financial year shall terminate on 31 December 2007.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CHARTERHOUSE GENERAL PARTNERS (VIII) LIMITED, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7DX, Grande-Bretagne,

ici représentée par Mme Véronique Marty, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 5 mars 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. La comparante est l'actionnaire unique de CHARTERHOUSE NOVA I, une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 123930, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg. (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger en date du 28 décembre 2006 et en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transformer la Société de sa forme actuelle de société anonyme en une société à responsabilité limitée et de procéder à une refonte totale des statuts afin de les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société.

L'actionnaire unique donne pouvoir à Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, ou à Madame Véronique Marty, maître en droit, tous deux résidant à Luxembourg, et chacun pouvant agir individuellement, pour amender le registre des actions de la société afin de refléter la conversion de la Société anonyme à une Société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

La Société, au capital social initial de trente et un mille euro (EUR 31.000,00) a effectué depuis sa constitution des dépenses variées, entraînant la baisse de sa valeur de marché désormais estimée à dix-neuf mille sept cent quinze euro et vingt-cinq cent (EUR 19.715,25, tel que reflété dans l'état des comptes ci-joint.

L'actionnaire unique décide de diminuer le capital social de la Société afin de la porter de sa valeur actuelle de trente et un mille euro (EUR 31.000,00) à dix neuf mille euro (EUR 19.000,00), représenté par quinze mille deux cent actions (15.200) ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cent (EUR 1,25) chacune, et décide d'allouer les sept cent quinze euro et vingt-cinq cent (EUR 715,25) restant à la prime d'émission.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide également de réduire la valeur nominale des actions de la Société de son montant actuel d'un euro vingt-cinq cent (EUR 1,25) à un euro (EUR 1,-).

En conséquence, le capital social de dix-neuf mille euro (EUR 19.000,-) est représenté par dix-neuf mille (19.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les actions restent en détention de l'Actionnaire unique.

Quatrième résolution

Conformément aux résolutions ci-dessus, l'actionnaire unique décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société, sans en modifier l'objet social. Les nouveaux statuts se lisent comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination- Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra procéder à des emprunts sous quelque forme que ce soit et de quelque nature que ce soit, de même qu'elle pourra émettre des titres et des obligations. La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CHARTERHOUSE NOVA I.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de dix-neuf mille euro (EUR 19.000,00) représentée dix-neuf mille (19.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance composé d'au moins un (1) Gérant A, d'au moins un (1) Gérant B et d'au moins un (1) Gérant C.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins un Gérant A, un Gérant B et un Gérant C ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation

spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou les présents statuts.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique confirme les mandats des anciens membres du conseil d'administration de la Société en tant que membres du conseil de gérance de la Société à responsabilité limitée.

Les gérants de la Société sont pour une durée indéterminée:

Gérant A:

- CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, ayant son siège social à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7DX, United Kingdom, enregistrée à la Companies' house, sous le numéro 02260243;

Gérant B:

- Monsieur Marc Elvinger, maître en droit, né à Luxembourg le 10 janvier 1975, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

Gérant C:

- Monsieur Christophe El Gammal, économiste, né à Uccle le 9 août 1967 ayant comme adresse 108, route de Mondrange, L-4247 Esch-sur-Alzette.

Sixième résolution

Considérant le changement de forme de la Société, l'actionnaire unique décide de révoquer VO CONSULTING LUX SA, ayant son siège social au 8, rue Haute, L-4963 Clémency en tant que commissaire de la Société.

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société actuellement au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Dispositions transitoires

Afin d'éviter tout doute, le premier exercice social de la Société se terminera le 31 décembre 2007.

Frais et dépenses

Le montant des frais et dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte est évalué environ à mille cinq cent Euro.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Marty, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007. Relation LAC/2007/1459. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007048523/211/381.

(070047164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Gax Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3852 Schifflange, 21, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 115.849.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
qui s'est tenue à Luxembourg au siège commercial, le vendredi 29 janvier 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 29 janvier 2007 que:

1) Le Conseil d'administration a décidé d'accepter la démission de l'administrateur en fonction, Madame Susan Alexander.

2) Le Conseil d'administration a décidé de coopter Madame Geeta Pickford, sans profession, demeurant à F-57480 Apache, 6A, rue de Bel Mach, nouvel administrateur de la société.

La présente cooptation sera soumise à la ratification par les actionnaires lors de la première réunion en assemblée générale qui devra procéder à l'élection définitive.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour extrait conforme
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007048525/320/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01029. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

STRATdeCOM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7260 Bereldange, 30, rue Adolphe Weis.

R.C.S. Luxembourg B 118.126.

Le texte des statuts cordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks
Notaire

Référence de publication: 2007048662/216/11.

(070046885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Heerema Group Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.438.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société le 13 février 2007

Lors de sa réunion du 13 février 2007, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de:

- ratifier la cooptation de Monsieur Patrick Goldschmidt, directeur, né le 2 février 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand Rue, intervenue en date du 28 novembre 2005, comme administrateur A de la Société en remplacement de Monsieur Pieter Van Nugteren, démissionnaire;

- nommer Monsieur Patrick Goldschmidt, prénommé, aux fonctions d'administrateur A de la Société avec effet rétroactif au 28 novembre 2005 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007048526/6941/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02323. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Universal Display S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.431.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Catherine Guffanti, comptable, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande,

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme
UNIVERSAL DISPLAY S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007048531/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00458. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

European Logistics, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 102.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

G. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2007048659/220/12.

(070046856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Medlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 111.926.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Catherine Guffanti, comptable, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme
MEDLUX S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007048532/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00456. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Fidacta Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 83.559.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Catherine Guffanti, comptable, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme
FIDACTA HOLDING LUXEMBOURG S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007048533/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00455. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Sarana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 114.176.

L'an deux mille sept, le neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SARANA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 114.176, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 884 du 5 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S.à.r.l., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hy-

pothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, vol. 157S, fol. 91, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007048971/211/60.

(070047766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

Ghana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.297.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Catherine Guffanti, comptable, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

GHANA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007048535/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00451. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Exelfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 120.322.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 20 février 2007

Aux termes d'une délibération en date du 20 février 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilruk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme
EXELFIN S.A
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007048536/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Boronat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.274.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 20 février 2007

Aux termes d'une délibération en date du 20 février 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme
BORONAT S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007048539/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00447. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Tridven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.155.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2007

L'Assemblée Générale accepte et approuve les démissions de Messieurs Jean Lambert et Patrice Yande, administrateurs, demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement des administrateurs sortant:

M. Luc Verelst, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mme Claudine Boulain, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007048540/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00445. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Coldmatic Group Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.938.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 12 mars 2007 que le mandat du gérant unique, M. Pierre Metzler, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, avocat à la Cour, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a été renouvelé, avec effet au premier janvier 2006 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui sera tenue en vue d'approuver les comptes au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007048612/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07296. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Plastiform Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.622.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2007

L'Assemblée Générale accepte et approuve la démission de Monsieur Jean Lambert, administrateur, demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement de l'administrateur sortant:

M. Luc Verelst, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007048542/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Mersin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.959.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2007

L'Assemblée Générale accepte et approuve les démissions de Messieurs Jean Lambert et Patrice Yande, administrateurs, demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement des administrateurs sortant:

M. Luc Verelst, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mme Claudine Boulain, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007048545/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Loretto Consulting, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Fundamental Communication.

Siège social: L-6195 Imbringen, 4, In Hierber.

R.C.S. Luxembourg B 124.675.

—
Décision de la gérante prise en date du 6 mars 2007

Il est décidé d'exercer l'activité de la société sous l'Enseigne commerciale FUNDAMENTAL COMMUNICATION.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007048656/607/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Firex Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.751.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2007

L'Assemblée Générale accepte et approuve les démissions de Messieurs Jean Lambert et Patrice Yande, administrateurs, demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement des administrateurs sortant:

M. Luc Verelst, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mme Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007048548/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00440. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Pneuct S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.474.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2007

L'Assemblée Générale accepte et approuve les démissions de Messieurs Jean Lambert et Patrice Yande, administrateurs, demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement des administrateurs sortant:

M. Luc Verelst, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mme Claudine Boulain, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007048549/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00437. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Polish Beta Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 110.444.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007048660/220/12.

(070046870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Omnia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.456.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2007

L'Assemblée Générale accepte et approuve les démissions de Messieurs Jean Lambert et Patrice Yande, administrateurs, demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement des administrateurs sortant:

M. Luc Verelst, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mme Claudine Boulain, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007048551/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Epoca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.350.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 23 février 2007

Aux termes d'une délibération en date du 23 février 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Catherine Guffanti, comptable, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Extrait sincère et conforme
EPOCA SA
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007048552/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00433. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Olajterv International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.320.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 février 2007

L'Assemblée Générale accepte et approuve la démission de Messieurs Jean Lambert et Patrice Yande, administrateurs, demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement des administrateurs sortant:

- M. Luc Verelst, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- Mme Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007048553/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00431. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

GIP Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 79.099.

—
Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 23. März 2007

Die Generalversammlung der Aktionäre hat beschlossen, die Mandate der Herren Edgar Bauschert, Alfred Werner und Lothar Antz als Mitglieder des Verwaltungsrates für eine Dauer bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung der Aktionäre des Jahres 2012 zu verlängern.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- 1) Herr Edgar Bauschert
- 2) Herr Alfred Werner
- 3) Herr Lothar Antz

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. März 2007.

GIP INVEST S.A.
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2007048555/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Repromed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 99.696.

L'an deux mille sept, le vingt mars.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de REPROMED S.A., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 99.696, avec siège social à L-5532 Remich, 10, rue Enz, constituée suivant acte du notaire Alphonse Lentz de Remich en date du 15 mars 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 484 du 7 mai 2004.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Rémy Schmit, directeur, demeurant à Frisange, qui désigne comme secrétaire Christelle Demichelet, employée privée, demeurant à Algrange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur François Le Chevallier, gérant de société, demeurant à Bouzonville (France).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour

Ordre du jour:

- Transfert de siège et modification subséquente du troisième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

- Fixation de l'adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société et par conséquent de modifier le troisième alinéa de l'article 1^{er} des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. troisième alinéa.** Le siège social est établi à Frisange.»

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société au L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signe: R. Schmit, C. Demichelet, F. Le Chevallier, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 23 mars 2007. Relation: REM/2007/619. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 avril 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007048565/218/45.

(070047278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Pasea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 55.117.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 26 février 2007

Aux termes d'une délibération en date du 26 février 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Mme Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, le nouvel administrateur est coopté jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

PASEA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007048556/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00429. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Seadragon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 76.665.

—
L'an deux mille sept, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de SEADRAGON S.A., R.C.S. LUXEMBOURG Numéro B 76.665 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 21 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 810 du 6 novembre 2000.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 810 du 6 novembre 2000.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que la pleine propriété des deux mille soixante-six (2.066) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent six mille six cents euros (EUR 206.600,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation du bilan au 31 décembre 2006 et affectation du résultat;
3. Dissolution de la société et mise en liquidation;
4. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir pris connaissance des rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, ainsi que du bilan au 31 décembre 2006, l'assemblée approuve les comptes tels que présentés et décide d'affecter le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 comme suit:

Résultats reportés:	(19.974,92)
Bénéfice de l'exercice:	2.903.216,01
Affectation à la réserve légale:	(20.660,00)
Report à nouveau:	2.862.581,09

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B117.503 et ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg, laquelle aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à seize heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007. Relation: LAC/2007/2825. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007049164/230/62.

(070047961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2007.

LWM, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 69.890.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 mars 2007

Ont été réélus comme administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

1. Monsieur Lars Friberg, directeur de banque, demeurant à Luxembourg, Président
2. Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur délégué
3. Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur délégué
4. Monsieur Björn Nilsson, juriste, demeurant à Luxembourg

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007048557/50/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD00941. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 13A, rue de Bitbourg - Hamm Office Park.

R.C.S. Luxembourg B 103.236.

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration de la Société, tenu le 19 mars 2007, que

1. La démission de M. Yvan Morel De Westgaver en sa qualité d'administrateur est acceptée avec effet au 7 décembre 2006;

2. M. Alwin Hauke, né le 11 juin 1962 à Steinhaus (Allemagne), de nationalité allemande et demeurant au 80, Bahnhofstrasse, D-54459 Wiltingen est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Ratification de sa nomination sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires devant approuver les comptes 2006.

3. La gestion journalière et la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière est accordée à M. Alwin Hauke, né le 11 juin 1962 à Steinhaus (Allemagne), de nationalité allemande et demeurant au 80, Bahnhofstrasse, D-54459 Wiltingen qui pourra engager la société par sa seule signature.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007048559/1053/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00212. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070046877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

Darcom, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 105.996.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mars 2007 que:

Monsieur Michele Canepa, Employé privé, né à Genova, (Italie) le 23 novembre 1972 et demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ainsi que Monsieur Riccardo Moraldi, Employé privé, né à Milan, (Italie) le 13 mai 1966 et demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg ont été élus administrateurs de la société, suite à la démission de Monsieur Maurice Greig.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007048566/5878/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00474. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070047273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.

AGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 50.111.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 27 janvier 2006, a pris les décisions suivantes:

- pris acte de la démission de Monsieur Gérard Nepper de son poste d'Administrateur-Délégué à la gestion journalière de la société;

- nommé Monsieur Christian Théodose, domicilié 20, cité Pescher à L-8035 Strassen, en qualité d'administrateur-délégué chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion;

- décidé que dans le cadre de ses fonctions d'administrateur-délégué, Monsieur Christian Théodose pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007048589/2389/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2006, réf. LSO-BV02261. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070046883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2007.